

Procès-verbal

Séance ordinaire du comité de parents

19 octobre 2022 à 18 h 30 par Zoom

Présences

Pour le comité de parents

M. Guillaume Bérubé
M. David Dubreuil
Mme Sylvie Lepage
Mme Nancy Kenny

Mme Christiane Rheault
Mme Chantale Dufort
Mme Maretta Omoa
M. Frédéric Côté

Pour le Centre de services scolaire

Mme Josée Synnott
M. Steven Richard
M. Yves Marcotte

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Josée Synnott, directrice générale par intérim souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle tient également à saluer l'implication des parents au processus lié à la gouvernance scolaire. Elle réitère son support auprès du comité de parents. Elle mentionne que depuis sa nomination à la direction générale par intérim, elle s'est fait un devoir d'être présente à toutes les rencontres du comité. Cette présence permet d'assurer un meilleur suivi des dossiers. Elle insiste sur l'importance d'établir une collaboration constante entre le centre administratif et le comité de parents.

Les membres sont invités à se présenter à tour de rôle.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Christiane Rheault souhaite procéder à l'ajout d'un point au projet d'ordre du jour, soit la nomination de délégués auprès de la Fédération des comités de parents.

Sur proposition de Monsieur Guillaume Bérubé, appuyé par Madame Christiane Rheault, l'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point concernant la nomination de délégués auprès de la Fédération du comité de parents.

3. Présentation et rôle du comité de parents

Madame Josée Synnott, directrice générale par intérim, dresse un bref portrait du rôle du comité de parents. Elle énumère les différentes responsabilités en lien avec les articles de la Loi sur l'instruction

publique. Mme Synnott conclue en exprimant sa volonté de contribuer au soutien administratif afin de répondre aux besoins du comité. Elle rappelle avoir accepté la requête des membres du comité de parents qui souhaitaient obtenir une présence accrue d'un soutien administratif voué à des tâches précises à être définies ultérieurement par les membres du comité.

4. Informations sur la désignation des membres parents au sein du CA du CSSCC

Madame Josée Synnott rappelle aux membres présents les principaux éléments contenus au règlement sur la désignation des membres d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone. Elle informe les membres du comité que deux (2) postes sont présentement vacants sur les cinq (5) sièges présentement occupés par les membres parents.

Monsieur David Dubreuil demande pourquoi la présente rencontre n'est pas publique. Le secrétaire général, M. Yves Marcotte mentionne que puisque c'était la première rencontre de l'année et que le point central était la nomination des officiers du comité, il n'a pas eu le réflexe d'annoncer publiquement la tenue de cette rencontre. Cependant, il termine qu'il s'assurera que les dates des prochaines rencontres soient affichées publiquement sur le site internet du centre de services scolaire.

Monsieur David Dubreuil souhaite revenir sur le règlement de désignation des membres. Il déclare qu'un district ne peut être représenté par deux parents. Il cite en exemple le cas de Monsieur Frédéric Côté et de Madame Julie Pariseau tous deux parents au district 5. À cette question, le secrétaire général du centre de services répond que certaines dispositions sont applicables lorsque se produit un tel scénario. D'ailleurs, un avis a été sollicité auprès des procureurs du centre de services scolaire. Le règlement portant sur la désignation des membres prévoit différents scénarios lorsque des sièges vacants sont à combler au conseil d'administration, c'est-à-dire qu'un membre du comité de parents qui siège au conseil d'établissement d'une école située dans un autre district peut alors se porter candidat pour ce district.

Monsieur David Dubreuil désire émettre un commentaire en lien avec le dépliant du comité de parents distribués aux parents des élèves. Il remarque qu'une phrase du dépliant fait mention « de collaborer activement à la réussite vos enfants » il juge ce libellé incorrect, car, selon lui, il aurait été préférable de favoriser une plus grande inclusion en utilisant le pronom nous à la place du vous.

Monsieur David Dubreuil émet un message aux autres membres du comité à l'effet que ceux qui manifestent le désir d'occuper un siège au conseil d'administration du centre de services scolaire devraient y songer sérieusement, car cela représente beaucoup de rencontres et de nombreuses discussions sur des sujets qui sont très loin des réels besoins des élèves.

Monsieur Dubreuil fait également mention que lors de la séance du conseil d'administration du 22 février dernier, la séance a été présidée par M. Yves Galipeau, membre de la communauté, et non par les membres parents comme il est mentionné dans la Loi. Sur cette question, en réponse, le secrétaire général indique que les parents ont été sollicités pour présider l'assemblée et que tour à tour ils ont décliné l'invitation à présider la séance. Le secrétaire général ajoute que M. Dubreuil a

déjà reçu une réponse à cette question à la suite d'une correspondance qu'il avait adressée au secrétaire général sur cette même question.

Monsieur Steven Richard, directeur général adjoint par intérim, intervient et souligne que les propos tenus sont hors d'ordre et invite les membres à passer au point suivant.

5. Les communications pour le comité de parents

Madame Josée Synnott, directrice générale par intérim, informe les membres du comité de parents que le centre de services scolaire a procédé, au printemps dernier, à l'embauche d'une conseillère en communication. Elle ajoute que Madame Nadine Cotton est disponible pour accompagner le comité dans ses projets de communication.

6. Élections des officiers

a. Nomination d'une présidence d'élection et d'un ou d'une secrétaire d'élection

Monsieur Guillaume Bérubé propose, Madame Josée Synnott à titre de présidente d'élection et Monsieur Yves Marcotte à titre de secrétaire d'élection.

b. Élection d'un président ou d'une présidente du comité de parents

La présidente d'élection déclare l'ouverture de la période de candidatures au poste de la présidence du comité. Elle accepte les mises en candidatures.

Madame Christiane Rheault propose Madame Chantale Dufort.

Madame Chantale Dufort, propose Madame Christiane Rheault.

Monsieur Frédéric Côté, propose la fin de la période des candidatures.

La présidente d'élection demande si Madame Chantale Dufort accepte sa mise en nomination. Madame Dufort refuse sa mise en nomination.

La présidente d'élections demande à Madame Christiane Rheault si elle accepte sa mise en nomination. Madame Rheault accepte sa mise en nomination.

La présidente d'élection déclare Madame Christiane Rheault élue au poste de présidente du comité de parents du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

c. Élection d'un vice-président ou d'une vice-présidente

La présidente d'élection procède à l'ouverture des mises en candidature pour le poste à la vice-présidence.

Madame Christiane Rheault propose Madame Chantale Dufort.

Monsieur Guillaume Bérubé propose Monsieur Frédéric Côté.

Madame Maretta Omoa propose la fin de la période de mises en candidatures.

La présidente d'élection demande à Monsieur Frédéric Côté s'il accepte sa mise en nomination. Monsieur Frédéric Côté accepte sa mise en nomination.

La présidente d'élection demande à Madame Chantale Dufort si elle accepte sa mise en nomination. Madame Chantale Dufort refuse sa mise en nomination.

La présidente d'élection déclare Monsieur Frédéric Côté élu au poste de vice-président du comité de parents du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

d. Élection d'un ou d'une secrétaire

La présidente d'élection ouvre la période de mises en nomination pour le poste de secrétaire du comité.

Madame Nancy Kenny propose Madame Chantale Dufort.

Madame Christiane Rheault propose Madame Maretta Omoa.

Monsieur Guillaume Bérubé propose la fin de la période de mises en candidature.

La présidente d'élection demande à Madame Maretta Omoa si elle accepte sa mise en nomination.

Madame Omoa refuse sa mise en nomination.

La présidente d'élection demande à Madame Chantale Dufort si elle accepte sa mise en nomination. Madame Chantale Dufort accepte sa mise en nomination.

La présidente d'élection déclare Madame Chantale Dufort élue au poste de secrétaire du comité de parents du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

e. Élection d'un trésorier ou d'une trésorière

La présidente d'élection déclare l'ouverture de la période de mises en candidature.

Madame Nancy Kenny propose Madame Marreta Omoa

Madame Maretta Omoa propose Monsieur Guillaume Bérubé.

Madame Chantale Dufort propose la fin des mises en candidatures.

La présidente d'élection demande à Monsieur Guillaume Bérubé s'il accepte sa mise en nomination. Monsieur Guillaume Bérubé refuse sa mise en nomination.

La présidente d'élection demande à Madame Maretta Omoa si elle accepte sa mise en nomination.

Madame Maretta Omoa accepte sa mise en nomination.

La présidente d'élection déclare Madame Maretta Omoa élue à titre de trésorière au comité de parents du Centre de services scolaire des Chic-Chocs.

7. Prochaines rencontres

Les membres de la direction générale quittent la rencontre afin de laisser les membres discuter des dispositions du calendrier de rencontres. Ils remercient l'ensemble des membres pour leur implication au comité. Le secrétaire général demeure à la rencontre. Madame Christiane Rheault préside l'assemblée.

Les membres discutent de l'horaire des prochaines rencontres du comité de parents.

Il est décidé d'inscrire au calendrier des rencontres que les séances du comité de parents soient programmées au deuxième mardi de chaque mois.

8. Nomination des délégués auprès de la fédération des comités de parents :

Sur une proposition de Madame Nancy Kenny, appuyée par Madame Chantale Dufort, il est recommandé de nommer Madame Christiane Rheault et Monsieur Frédéric Côté à titre de délégués auprès de la fédération des comités de parents.

Sur proposition de Madame Maretta Omoa, l'assemblée est levée à 20 h 15.